

## **AIDE-MÉMOIRE CONCERNANT LA DÉONTOLOGIE, LES QUESTIONS JURIDIQUES ET LES NORMES À L'INTENTION DES CONSEILLERS ET PSYCHOTHÉRAPEUTES**

### **Qu'est-ce que le counseling? La réponse se trouve dans ce qui suit : *Définition du counseling et son champ d'application***

D<sup>r</sup> Glenn Sheppard

On dit souvent que le counseling est une profession globale, et ce titre est très certainement justifié compte tenu de sa formidable diversité. Notre diversité tient aux aspects suivants : les titres que nous utilisons, la variété des clients que nous desservons, les types de contextes dans lesquels nous travaillons et les nombreuses perspectives théoriques qui encadrent nos pratiques professionnelles. En raison de cette diversité et de la croissance marquée et soutenue que connaît la profession, on nous a demandé avec insistance de fournir, aussi bien pour nous-mêmes que pour les autres, une définition inclusive du counseling et de son champ d'application ou d'exercice. Certes, une telle démarche de définition a toujours été importante, tout comme la caractérisation globale des paramètres entourant nos pratiques. C'est d'ailleurs encore plus vrai aujourd'hui, compte tenu des nombreux groupes au pays qui réclament et s'efforcent d'obtenir une réglementation d'application de la profession dans leurs provinces respectives, car tout organisme réglementaire ou tout statut réglementé nécessitera très probablement que l'on ait établi une telle définition et précisé le champ d'exercice.

Bonne nouvelle : nous sommes désormais en mesure de proposer une réponse positive et bien préparée à de telles demandes et exigences. En 2007, l'Association canadienne de counseling (aujourd'hui nommée Association canadienne de counseling et de psychothérapie) a mis sur pied un Groupe de travail sur la mobilité nationale de la main-d'œuvre et l'a chargé d'aborder les dossiers cruciaux relatifs à la mobilité interprovinciale/territoriale au sein de la profession du counseling au Canada et à ses incidences sur la réglementation d'application. On a obtenu un financement des travaux du Groupe sur une période de trois ans de la part du centre sur la mobilité de la main-d'œuvre de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC). Grâce à ce financement, le Groupe a été en mesure d'organiser et de présenter trois symposiums (2008, 2009, 2011) à Ottawa. À chacun de ces événements, on a pu réunir 50 professionnels identifiés comme étant les représentants de la profession du counseling dans leurs provinces respectives. Parmi les nombreuses retombées positives de ces activités, citons le sondage national mené en 2010 par le Groupe de travail sur le projet de mobilité (GTM) au sujet de la définition du counseling et du champ d'exercice que le Groupe avait élaborés. Il convient de noter que la coprésidence de ces deux groupes a alors été confiée à la D<sup>re</sup> Blythe Shepard et au D<sup>r</sup> Glenn Sheppard.

En 2010, au terme d'une période de recherche intensive, le GTM a mis au point un sondage en ligne bilingue qui a été adressé à tous les organismes de counseling et en lien avec le counseling au Canada. Dans le cadre du sondage, on demandait aux répondants de préciser un certain nombre d'attributs démographiques et professionnels, puis d'indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord avec les titres, la définition de counseling et son champ d'application, tels qu'ils étaient présentés dans le sondage et si ceux-ci reflétaient bien leur identité professionnelle et leurs principales convictions.

Voici un aperçu des principaux résultats de ce sondage :

- 46 organismes et 1416 répondants individuels ont participé au sondage.
- 25,8 % des répondants pratiquaient la profession depuis 5 ans ou moins, tandis que 15,5 % y œuvraient depuis plus de 20 ans.
- 595 (42,0 %) des répondants travaillaient en pratique privée; 397 (28,0 %) dans les écoles et universités; la plupart des autres provenaient des agences et du milieu de la santé.

Les résultats du sondage ont confirmé une compréhension claire du terme générique « profession du counseling » et de sa nature inclusive (entre autres) :

Conseiller-thérapeute	Conseiller en développement de carrière
Conseiller d'orientation	Thérapeute en santé mentale
Conseiller d'orientation professionnelle	Conseiller clinicien
Psychothérapeute	

Les répondants ont, dans une très large majorité, reconnu que la « définition du counseling » et le « champ d'application » décrivaient bien leur situation, même si eux-mêmes utilisaient plus de 70 titres différents liés au counseling et évoluaient dans plus de 250 types de contextes d'exercice.

Aussi bien pour la **Définition du counseling** que pour le **Champ d'application**, les participants au sondage se sont constamment dit d'accord à plus de 93 %, tout en étant toujours à moins de 4 % en désaccord, peu importe leur lieu de travail, leur titre d'emploi, leur âge, leurs modalités ou leur clientèle. Ces résultats indiquent que nous avons une solide identité commune au sein de la profession et la capacité d'être inclusifs et d'accepter la diversité, tout en partageant un solide noyau de valeurs au sujet de la définition du counseling et de son champ d'activités professionnelles.

Voici ce qui fut présenté dans le cadre du sondage et qui suscita un degré très élevé de quasi-unanimité à l'échelle du pays. Cette définition a été adoptée par l'ACCP.

### **Définition du counseling :**

*Le counseling est une démarche relationnelle fondée sur le recours éthique à des compétences professionnelles précises en vue de faciliter le changement chez l'humain. Le counseling concerne le bien-être, les relations, l'épanouissement personnel, le perfectionnement professionnel, la santé mentale et la maladie ou la détresse psychologique. La démarche de counseling se caractérise par l'application de principes cognitifs, affectifs, expressifs, somatiques, spirituels, développementaux, comportementaux, didactiques et systémiques qui sont reconnus.*

### **Champ d'application ou d'exercice :**

*Le conseiller professionnel :*

- *est sensible à la diversité et à l'inclusivité et disposé à y répondre;*
- *travaille à l'intérêt véritable des personnes, des couples, des familles, des groupes, des organismes, des collectivités et du grand public;*
- *travaille dans les domaines de la cognition, de l'émotion, de l'expression, de la somatique, du développement humain, du comportement, de l'apprentissage et des systèmes interactifs.*

REMARQUE: Tous ceux et celles qui travaillent actuellement à l'avènement d'une réglementation d'application pour le counseling et la psychothérapie à l'échelle du pays doivent se rendre compte que le travail rapporté ici a déjà été accompli et est gracieusement mis à votre disposition. Rappelez-vous qu'il n'y a pas lieu de « réinventer la roue ».